

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 7 janvier 1869](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 7 janvier 1869

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[7 janvier 1869](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destinationAmiens (Somme)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin demande à Delpech comment il doit interpréter l'arrêt de la cour d'Amiens pour savoir quelle somme il doit verser à Esther Lemaire.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités[Amiens \(Somme\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation1 p. (350r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et

métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Couste le 7 janvier 1667

Monsieur Desjuchet

Je vous prie de me dire
 comment vous voyez que je dois
 interpreter l'arrêt de la cour d'Amiens
 pour sçavoir la part que cet
 arrêt attribue a M^{me} Godin en
 votre termes quelle est la somme
 que j'ai a lui payer
 je lui avois remis environ 60,000
 francs a titre de provision d'argent
 cet arrêt depuis je lui paye
 60,000 francs. j'ai la moitié de
 certains biens a lui remettre quelle
 somme dois je encore en outre lui
 compter

Veuillez agréer Monsieur
 mes sentiments distingués

Godin